



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS
PUBLIC

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025

Par cet avis public, Marie-Josée Corbin présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 5 octobre 2025
Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
 2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
 3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
- De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : 95, Saint-Charles, Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! (Québec) G0L 3S0

Jours et heures : Du lundi au jeudi de 9H00 à 12H00 et de 1H00 à 4H30

5. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

Adresse : 95, Saint-Charles, Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! (Québec) G0L 3S0

Jours et heures : Mardi 14 octobre 2025 de 10H00 à 13H00 et de 17H00 à 20H00

Mercredi le 15 octobre 2025 de 14H30 à 17H30

6. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
7. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou encore son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse : 95, Saint-Charles, Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! (Québec) G0L 3S0

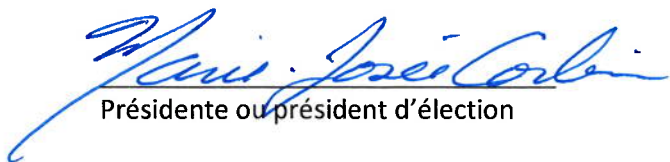
Téléphone : 418 854-2260 poste 103

Adjointe

Adresse : 95, Saint-Charles, Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! (Québec) G0L 3S0

Téléphone : 418 854-2260 poste 109

Donné à Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! le 8 octobre 2025



Présidente ou président d'élection